



Règlement de la section VTT

Objet

La section permet aux collaborateurs Cetim de participer à des sorties en groupe pour pratiquer le VTT et/ou vélo.

La section organise des sorties VTT et/ou vélo de tout niveau, le vendredi soir et le week-end.

Gestion

La section dispose d'un budget à l'année, géré par le responsable bénévole avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

Elle est animée par un collaborateur Cetim, bénévole, avalisé par le CE.

Fonctionnement

Pour mémoire :

Liste du matériel appartenant à la section

- Un GPS
- Une malette outillage VTT

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE est abonné au magazine " VTT", visible au local principal du CE.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Gérard Faidherbe	Observateur section : Dominique Dos Reis

Fichiers associés :

Formulaire suggestions d'idées
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

Historique :

Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05